

LEGENDE

ZONES URBAINES

- UA** Zone d'habitat
- UB** Zone à vocation artisanale

ZONES AGRICOLES ET NATURELLES

- A** Zone agricole
- Ap** Zone agricole stricte
- N** Zone naturelle
- Nh** Zone d'habitat isolé

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

-  Orientation d'Aménagement centre du village
-  Bosquets et haies à protéger au titre de l'article L 123-1-7° du Code de l'urbanisme
-  Murets à protéger au titre de l'article L 123-1-7° du Code de l'Urbanisme
-  Puits à protéger au titre de l'article L 123-1-7° du Code de l'Urbanisme
-  Arbres à protéger au titre de l'article L 123-1-7° du Code de l'Urbanisme
-  ER1. Emplacement réservé au profit du Conseil Général pour élargissement de la D10 (largeur totale de la voirie élargie : 16m)
-  ER2. Emplacement réservé au profit de R.F.F

Département de la Côte d'Or

Commune de
PANGES

PLAN LOCAL D'URBANISME

5. REGLEMENT - PARTIE GRAPHIQUE

5.1. Plan au 1/5000

